

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE
www.srpv-centre.com

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Bulletin technique n° 33 du 25/09/2002 - 1 page

Colza

Stades : "cotylédons-2 feuilles" à "4-5 feuilles" ; croissance ralentie par le froid.

Ravageurs

- Limaces : peu d'activité (froid sec).

- Pucerons : des colonies de pucerons verts et cendrés sont observés dans les repousses ; dans les cultures, les pucerons verts sont présents dans toute la région, mais les populations sont pour le moment faibles, le vent et le froid n'ayant pas été favorables à leur multiplication (1-10 % de plantes avec des ailés, quelques % avec des individus aptères surtout dans les situations abritées). Quelques parcelles sont un peu plus atteintes, avec présence de petites colonies (Orrouer -28-).
Observer à nouveau les parcelles quand les températures seront plus douces.
Seuil d'intervention : 20% de pieds porteurs.

- Grosses altises : le vol a commencé dans l'ensemble de la région ; les captures sont pour le moment réduites, sauf dans quelques sites du Loiret (La Cour Marigny : 35 captures, Adon : 18 captures, Chantecoq : 30 captures, St Maurice/Aveyron : 14 captures).
Seuil d'intervention : 25-30 captures en cumul.
Attendre des conditions climatiques plus favorables (absence de vent, températures plus douces), pour intervenir dans les secteurs où le seuil est atteint.

- Petites altises : présence importante en bordure de parcelles à proximité des repousses de colzas, ou jachères de crucifères (Reugny-37-).

- Tenthrèdes : les premières larves sont observées dans les parcelles.
Surveiller les infestations : les dégâts sont limités si les populations sont faibles ou si le froid réduit leur activité, et peu nuisibles sur des colzas déjà bien développés.

Maladies

Suivi phoma

Les projections de spores sont très faibles sur l'ensemble du réseau.
La maturation des périthèces a progressé dans les secteurs de l'Indre et du Cher.
Les toutes premières macules sont observées sur les parcelles à "4-5 feuilles" (semis du 15-20 août).
Pas d'intervention pour le moment : les interventions trop précoces peuvent être totalement inutiles (pas de projections de spores en l'absence de pluies), et risquent de ne pas avoir suffisamment de persistance d'action.
Rappelons que l'année dernière, les attaques de phoma avaient été favorisées dans un contexte particulier : densités élevées, forte fourniture en azote (minéralisation importante en octobre), élongations avant hiver.

Avis aux distributeurs de produits phytopharmaceutiques

Par décision du **22 octobre 2001**, le Ministre chargé de l'agriculture a décidé du **retrait** des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant :
- de l'**atrazine**, de la **cyanazine** et de la **simazine** pour tous les usages agricoles et non agricoles ;
- de l'**amétryne** pour l'usage "désherbage du maïs" ;
- de la **terbuthylazine** pour les usages "désherbage arbres d'ornement, pommiers, poiriers, maïs, sorgho" et "traitements généraux désherbage parcs et jardins".

Nous rappelons aux distributeurs de produits phytosanitaires que le **délai d'écoulement des stocks à la distribution expire le 30 septembre 2002**.
Par ailleurs, le **délai d'utilisation de ces produits expirera le 30 septembre 2003.**

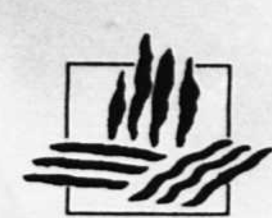
*A partir du 1er octobre 2002, le **Service Régional de la Protection des Végétaux de la région Centre** effectuera sur l'ensemble de la région des **contrôles** dans les conditions prévues par le code de la consommation (articles L215-1 et suivants) dans le cadre de la procédure pénale.*
*Il pourra à ce titre accéder aux informations détenues par les distributeurs permettant de **vérifier qu'aucune vente n'a été effectuée postérieurement au 30 septembre 2002**.*

Colza

- Phoma : temps sec, pas de rique de projection de spores
- Ravageurs : les conditions climatiques limitent leur activité

Info réglementation

Triazines



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
La Directrice-Gérante : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration avec la FREDEC CENTRE (Art L252-1 à L252-5 du Code Rural)

